

Zeitschrift:	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber:	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	3 (1893)
Artikel:	Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier
Autor:	Vallentin, Roger
Kapitel:	V
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-171910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

V.

Gaucher Blégier passe ensuite à l'étude des monnaies d'or françaises ; le texte suivant ne vise qu'exceptionnellement les *nobles* d'Angleterre et ceux de Flandre.

*Nos te vollous monstrer comant tu soras (sic)
conestre l'or et l'argent.*

1 ^o <i>Escus vieulhz</i> qui ont esté fés an Fransso ansiennement et ont les tagles bien factos et sont bien doux à la man (1) et n'ont que V batons à la stoylle (2) au miluno (3) de la grant croix, sont à caras, pezant 3 d. de Paris	23 caras $\frac{5}{8}$
2 ^o <i>Francs à pié et à chival</i> qui ont estés fés en Fransso ansiennement, se peson per or d'escus que sont à caras.....	23 $\frac{5}{8}$
3 ^o <i>Sallus</i> qui ont estés fés en Fransso et que se font encoros et la lectre dict <i>Carolus dey gratia Francor rex</i> , sont à caras.....	23 $\frac{5}{8}$
4 ^o <i>Réaulx</i> qui se font en Franse et la lectre dict <i>Carolus Dey Gracia Francor Rex</i> sont à caras et pezon d. 3 de Paris.....	23 $\frac{5}{8}$
5 ^o <i>Nobles d'Anglaterro</i> qui ont esté fais ansiennement en Angleterre et pézent 6. d. de Paris et la lectre dict <i>Edwardus Dey Gracia Rex</i> , sont à caras.....	23 $\frac{7}{8}$
6 ^o <i>Nobles</i> qui ont estés fés an Franso et an Angloterro et an Flandres et pézent 6 d. de cort et dit la lectre <i>Hanrichus</i> (4) sont à caras	23 $\frac{3}{4}$
7 ^o <i>Escus de Tornay</i> qut ont au milyeu de la	

(1) A la main.

(2) L'étoile.

(3) Milieu de la croix du champ du revers.

(4) Les nobles faits en Flandre sont de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bon, etc.; ceux
battus en France sont d'Henri V.

croys l'estoyle fectes à VIII batons, comant tu voys (dessin d'une étoile à 8 rayons) et de l'autre part le point dessous le <i>n</i> de <i>regnat</i> et le point dessous le (2 ^e) <i>a</i> de <i>gracia</i> sont à caras.....	22 $\frac{3}{4}$
8 ^o <i>Escus de Tornay</i> qui ont le point dessous lo <i>n</i> de <i>regnat</i> et n'ont point d'autre point sont à caras.....	22 $\frac{1}{2}$
9 ^o <i>Escus de Tornay</i> qui ont le point dessous lo <i>n</i> de <i>regnat</i> et de l'autre part le point dessous le (2 ^e) <i>a</i> de <i>gracia</i> sont à caras... 21 $\frac{1}{2}$	
10 ^o <i>Escus</i> qui ont estés fés à <i>Tornay</i> , an quer- que maniero que soyt, se péson tous lo un que party avec l'autre, sans nulle diffe- rango (¹) sont à caras.....	22 $\frac{1}{4}$
11 ^o <i>Escus de Tollosse</i> qui se font maintenant, qui ont très tous (²) la tagla bien fecto et ont le point dessous lo <i>l</i> de <i>Carolus</i> et ou- vert comant tu voys (³) et ont desobre la petite croys une petite estoille sont à caras 22 $\frac{1}{4}$	
12 ^o <i>Escus autres de Tolloze</i> qui ont deux es- toyles, l'une est dessous la petite croix dessus la corone et l'autro est dessous la croys du comensemement des lectres (⁴) sont à caras.....	21 $\frac{1}{2}$
13 ^o <i>Escus de Monpeylier</i> qui ont la tagle bien fecto et ont le point hovert dessous lo <i>o</i> de <i>Carolus</i> et de l'autre pârt le point overt dessous lo <i>v</i> de <i>vincit</i> comant tu voas (<i>sic</i>) ayci dessus (⁵), se passon à caras..... 22 $\frac{1}{4}$	

(1) *Differanso* a le sens de *différence* et non celui de *différent*. Les écus du n° 7
sont ceux qui ont une étoile à huit rais au centre de la croix du champ du revers.

(2) *Très tous* signifie tous.

(3) Dessin d'un *L* avec un annelet au-dessous.

(4) Ces écus avaient une étoile au droit et au revers sous la croix qui précède cha-
que légende.

(5) Ici dessus ; un *v* et un *o* sont figurés avec un annelet au-dessous.

14º	<i>Escus autres de Monpelier</i> qui ont estés fés dariérement et semblables de la tagla aux escus de <i>Tollozo</i> et sont soynés (1) comme les autres, se passon à caras.....	21 1/2
15º	<i>Escus</i> qui furent batus à Lhon et ont des- sous le triolet (2) une petite estoyle co- mant tu voys à 6 batons (3), et ont la tagle bien fecto, se passon à caras.....	22 1/4
16º	<i>Escus de Lion</i> autres, qui ont dessous le triollet (4) une lunecto reversée an con- trebas se passon à caras.....	49 1/2
17º	<i>Escus</i> batus à <i>Saint Andrieu</i> au raume (sic) (5), fays à sesti point (sic) dessa et de là sont à caras.....	45 1/2
18º	<i>Escus</i> qui ont estés fais en Fransse et hont les lectres bien fectes et hont deux petites pointes an ceste maniero (6) en dessous de la croys et puys an ia de ceste maniero fors que ilz n'ont pas le point ayssy que vous voyez, mes hont ung petit point au miluno (sic) de C (7) de <i>Carolus</i> et ceutera se passon à caras.....	47 1/2
19º	<i>Escus nous</i> de la lunecte reversée en bas, comant tu voys (8) et hont ung point des- sous le g de <i>gracia</i> (9) et de l'autro part hont la lunecto an dessous la croys et un point dessous le p de <i>Xpistus</i> (sic), sont à caras	21 1/2

(1) Signés, c'est-à-dire ont le même « signal » que les autres (ceux du n° 43).

(2) Trèfle.

(3) Dessin d'une étoile à six rais. N. Rondot dans son étude sur *Les Maîtres part-
culiers de la Monnaie de Lyon* ne donne que le différent de Claude Besson pour la
période antérieure à 1311.

(4) Trèfle, marque monétaire de l'atelier de Lyon.

(5) Saint-André au Royaume (aujourd'hui Villeneuve-lez-Avignon).

(6) Croix reposant sur une sorte de demi-cercle.

(7) un C avec un point à l'intérieur; « et ceutera » est l'ancienne forme d'etc.

(8) Ecus neufs avec une croix ayant une sorte de quart de cercle dans le 3^e canton.

(9) Ces écus ayant les points secrets sous les 11^e lettres des légendes ont été émis à
Saint-Pourçain.

20 ^o <i>Escus autres de la lunecto reversée an ceste maniéro</i> (¹), sont à caras.....	24
21 ^o <i>Escus de Monpelier</i> qui ont ung <i>o</i> ouvert an dessous de la croys au desobre de la corone et hont un <i>o</i> overt desobre le <i>o</i> de <i>Carolus</i> et de l'autre part ung point overt desobre le <i>v</i> de <i>vincit</i> , sont à caras.....	49 $\frac{1}{2}$
22 ^o <i>Escus de Tornay</i> qui ont le point desobre l'escut comant tu voys (²) et pezon 3 d. et 3 grains de cort (³) sont à caras..	20 $\frac{1}{2}$
23 ^o <i>Escus de Montélimar</i> qui ont la croys ayssy fecto (⁴) et hont ung point dedans la corono et hont la lunecto versée, sont à caras	45
24 ^o <i>Escus de Romans</i> fays an ceste maniéro (⁵) qui ont la lune reversée comant tu voys (⁶) et hont le point dedans la corone et le senhal de la Monoye (⁷), se passon à caras	49
25 ^o <i>Escus de Saint-Andrieu</i> qui ont d'une part du costé de l'escut une petite lune et de l'autro part dedans la crus (⁸) ung point, sont à caras.....	24 $\frac{1}{2}$
26 ^o <i>Escus</i> qui sont batus par totes villes du Riaume (⁹) de Fransse et sont dox (¹⁰) à la main et dient ayssy les lectres <i>Carolus Dei Gra. Francor. Rex</i> et de l'autre part	

(1) Croix avec une sorte de quart de cercle au premier canton.

(2) Ecu avec un annelet au-dessus. *Desobre* = dessus.

(3) Le poids est indiqué exceptionnellement en prenant pour base le marc de la Cour Romaine.

(4) Croix large et pattée.

(5) Croix dont le pied est prolongé à gauche en forme d'arc de cercle.

(6) Croix dont le pied est prolongé à droite de la même façon.

(7) Il s'agit du différent de l'atelier de Romans (point sous la 2^{me} lettre).

(8) La croix du champ du revers.

(9) Royaume.

(10) Doux.

disent *Xps Vincit, Xps Regnat, Xps Imperat*.....⁽¹⁾

27^o *Timbres* ⁽²⁾ qui hont d'une par 4 flor dalis et de l'autre part sont les armes du roy de France qui sont dedans ung escu et dessus l'escu y a ung arminel ⁽³⁾, sont à caras... 21 $\frac{1}{2}$

Ce long texte prouve clairement que dans le commerce on apportait la plus grande attention à l'examen des monnaies royales françaises. On n'ignorait pas que tel point secret était la caractéristique de tel atelier et que certaines pièces avaient été émises à des titres différents, selon les besoins du trésor royal. Non seulement on tenait compte à Avignon de l'aloï, mais encore on vérifiait le poids.

Même au XVII^{me} siècle les écus de Charles VI, vulgairement « escus vieulz, escus vieulhez », étaient très recherchés, à la fois à cause de leur poids de 3 deniers (marc de Paris), mais encore à cause de leur excellent titre de 23 carats $\frac{5}{8}$. Quelques-unes de ces monnaies n'étaient cependant considérées que comme ayant été frappées avec un aloï de 23 carats $\frac{1}{2}$.

Les divers francs à pied et à cheval français furent toujours de même confondus ensemble à cause de leur excellent titre.

Gaucher Blégier a dû copier des textes du XV^e siècle, contemporains de la frappe des saluts et des royaux, car les saluts n'ont été frappés que sous Charles VI et les derniers royaux ont été émis sous Charles VII. En 1511, leur fabrication avait cessé depuis longtemps et pourtant

(1) Blanc à l'original. Ces écus sont ceux de Charles VIII.

(2) Ecus et demi-écus heaumés de Charles VI. Ces rares pièces étaient appelées vulgairement *timbres*, parce que l'écu de France y est *timbré* d'un heaume couronné.

(3) Héaume ou casque.

notre bon Avignonais dit qu'il est encore émis des saluts et des royaux en France.

Quant à l'expression d'écus « à la lunecte reversée », j'ignore absolument ce qu'elle signifie, malgré les modestes croquis dûs à la plume de Gaucher Blégier, que j'ai indiqués.

Les écus de Toulouse, de Tournai, de Montpellier, de Lyon, de Villeneuve-lez-Avignon, de Montélimar et de Romans étaient les plus répandus dans la circulation à Avignon. Malgré les affirmations de quelques auteurs, certains de ces écus ont été forgés à des titres par trop affaiblis. Les maîtres des ateliers qui les ont ouvrés, ont dû se conformer aux ordres qu'ils avaient reçus ; ce fait démontre qu'au XV^e siècle l'altération des espèces royales fut plus fréquente qu'on ne le suppose généralement.

Les écus de l'article 49, dits nouveaux (nous), appartiennent à Louis XII.

VI.

Le sixième texte concerne les florins.

S'en sec la ligue des florins (¹).

1^o *Florins de Papo de la Royne Johanne* sont à caras 23 $\frac{7}{16}$ et hont de tara per marc X d., en grans per piesso $\frac{9}{19}$.

2^o *Florins de Reine* qui desobre le baston de la crois (*sic*) ayssy fet (²) sont à caras 22 $\frac{3}{4}$ et hont de tara per marc X deniers, per piesso est 3 grans.

3^o *Florins de Pape* qui n'ont pas ung point au milieu de les cles, comant tu vois (³), et sont à caras 22 $\frac{3}{4}$ et (hont) de tara per marc X d., per piesso est 3 grans.

(¹) S'en suit le titre (*liga*) des florins.

(²) Croix à long pied. Gaucher Blégier a dû oublier entre qui et desobre les mots « n'hont pas de point ».

(³) Les deux clefs papales en sautoir avec un anneaulet entre les anneaux.